RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne

RETOURS SUR LES ACTIONS MENÉES POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX DU BASSIN DE L'AUTOMNE

ACRONYMES

AAC : Aire d'Alimentation de Captage

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie

ARC : Agglomération de la Région de Compiègne

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière

CCPV : Communauté de Commune du Pays de Valois

CCRV : Communauté de Communes Retz-en-Valois

CD60 : Conseil Départemental de l'Oise

CLE : Commission Locale de l'Eau

CTEC : Contrat Territorial Eau et Climat

GEMA : GEstion des Milieux Aquatiques

GIEE : Groupe d'Intérêt Économique et Environnemental

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGEBA : Syndicat d'Aménagement et de Gestion Eaux du Bassin de l'Automne

SISN : Syndicat Intercommunal du Sage de la Nonette

SMIAEP : Syndicat Mixte Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

GLOSS AIRE

Aire d'alimentation de captage : désigne la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le ou les captage(s). Cette zone est délimitée dans le but principal de lutter contre les pollutions diffuses risquant d'altérer la qualité de l'eau prélevée par le captage. Le concept d'AAC apparait pour la première fois dans l'article L.211-3 du code de l'environnement. Ce nouvel outil réglementaire n'est ni systématique, ni obligatoire mais à l'initiative du préfet qui peut désormais identifier, au sein de l'AAC, une zone dans laquelle sera instauré un programme d'actions visant à protéger la ressource contre les pollutions diffuses. Ce programme d'actions est mis en œuvre sur une base volontaire par les agriculteurs et peut être financé pour partie les premières années

Bassin versant : territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un point commun, cours d'eau ou mer. Le bassin versant de l'Automne est le territoire sur lequel toute l'eau qui ruisselle aboutira dans la rivière Automne, à la confluence de l'Oise

Bon état des cours d'eau : notion intégrée dans les objectifs européens depuis la directive cadre européenne sur l'eau en 2022 pour les masses d'eau identifiées comme telles. La directive fixe à l'échelle européenne les paramètres de bon état et les paramètres déclassants pour lesquels un seuil est fixé. Ces paramètres sont biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques. Deux états sont évalués : le bon état chimique et le bon état écologique. Ces deux états sont agrégés pour obtenir un état final. L'évaluation du bon état est réalisée grâce à la surveillance régulière de plusieurs centaines de paramètres.
L'atteinte du bon état des cours d'eau est un objectif fixé par la législation européenne et retranscrite dans le droit français. Des horizons sont fixés tous les 5 ans (tels que 2022 et 2027).
Un cours d'eau en bon état est donc un cours d'eau pour lequel les paramètres de bon état sont inférieurs au seuil fixé et accueillant une biodiversité riche et variée.

Bougie poreuse : canne PVC creuse avec une céramique fixée à l'extrémité, elle est introduite dans le sol pour extraire un volume d'eau disponible. Une dépression est faite à l'intérieur de la canne permettant de récupérer dans la partie en céramique l'eau du sol proche de la canne PVC.

Captage prioritaire : captage sélectionné lors du Grenelle de l'environnement (2007) et de la conférence environnementale (2013) à cause de leur qualité dégradée pour les nitrates ou les pesticides. Un captage est sélectionné comme prioritaire lorsqu'un des deux paramètres est supérieur à 75% de la norme, ou qu'il est stratégique pour l'alimentation en eau potable de la population.

Chablis : arbre tombé au sol

Commission locale de l'eau : créée par le préfet, la commission locale de l'eau est une assemblée délibérante, véritable parlement de l'eau d'un bassin, sous l'égide de laquelle est élaborée ou révisé le SAGE. Elle est constituée de trois collèges : élus, usagers et administrateurs, et présidée par un élu local. Le mandat d'une CLE est de 6 ans.

Compétence GEMA : la GEstion des Milieux Aquatiques est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, communautés de communes) par les lois de décentralisation, notamment la loi MAPAM (modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles) de 2014 et NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015. Sur les territoires où un syndicat existait déjà, cette compétence a été automiquement transférée par les intercommunalités aux syndicats de bassin (tels que le SAGEBA). Cette compétence permet de réaliser des travaux ou des études ayant trait à : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin versant, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Compétence SAGE : la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerne le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre du SAGE. C'est une compétence communale qui peut être prise par les intercommunalités et qui est ensuite transférée à la structure porteuse du SAGE désignée par la commission locale de l'eau.

Cours d'eau prioritaire : cours d'eau pour lequel un objectif de bonne qualité et un délai d'atteinte de cet objectif ont été fixés au regard de la réglementation européenne. Réglementairement, les cours d'eau prioritaires sont appelées *masses d'eau,* déclarées au niveau européen.

Délimitation (des zones humides) : travail d'expertise qui vise à cartographier les limites d'une zone humide sur le terrain. Cette expertise se base sur les plantes visibles et l'analyse du sol

Eau brute : eau de la nappe souterraine avant un traitement

Embâcle : amas de bois mort obstruant la rivière

Espèce « repère » : espèce que l'on cherche à favoriser par le biais des travaux de restauration. Par exemple, la truite est l'espèce repère pour les poissons des rivières du bassin de l'Automne

Étrépage : pratique visant à enlever et à exporter la partie superficielle du sol et de la végétation. L'objectif est de favoriser certaines espèces de plantes et d'animaux

Frayère : lieu de ponte des poissons

Gabarit : largeur et profondeur du lit d'une rivière

Lessivage : transport d'éléments par l'eau de pluie en direction de la nappe phréatique

Masse d'eau : une masse d'eau est un volume d'eau qui présente une certaine homogénéité du point de vue des caractéristiques naturelles et des pressions exercées par les activités humaines et pour lequel il est possible de définir un même objectif de qualité. Ces masses d'eau ainsi que les objectifs de qualité à atteindre et le délai d'atteinte sont fixés à l'échelon européen.

Méandre déconnecté : portion sinueuse d'une rivière ayant été isolée pour les besoins de certains usages ou pour accélérer les écoulements

Nappe d'eau souterraine : réserve d'eau stockée dans les roches poreuses et perméables du sous-sol. Elle est souvent utilisée pour alimenter les populations en eau potable.

Peupleraie : forêt de peupliers plantés et souvent très fortement modifiée avec de nombreux arbres de la même espèce alignés et du même âge.

Pollution diffuse : contamination des eaux par une substance indésirable issue d'une multitude de sources difficilement identifiables, dispersée dans l'espace et dans le temps (source : OiEau).

Recharge en granulats : action de déverser des matériaux graveleux (graviers, cailloux, pierres) dans le lit d'une rivière. Cette action permet de restaurer les lits qui se sont enfoncés à cause du curage ou de recréer des zones de frayères (pour la truite par exemple).

Restauration : action visant à redonner son état naturel à une rivière ou une zone humide

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux : document de planification visant à atteindre le bon état de toutes les ressources en eau du bassin, souterraines et de surfaces, par leur préservation équilibrée entre le développement économique et social du bassin et leur quantité disponible, actuelle et future. C'est un document qui oriente les actions à mettre en œuvre pour tous les acteurs. Il est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau, représentés au sein de la commission locale de l'eau, véritable parlement de l'eau sur le bassin.

Talweg : point bas d'une vallée où s'écoule naturellement un cours d'eau

Zone humide : portion du territoire, naturelle ou artificielle caractérisée par la présence d'eau. Cette présence d'eau peut être permanente ou temporaire. Les marais ou les tourbières sont deux exemples de zones humides.

SOMMAIRE

1 EDITO

QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2020

LE BASSIN DE L'AUTOMNE

4 LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT

5 LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

7 LES JOURNÉES DE SENSIBILISATIONS

8 LA RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

10 LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

12 PROTECTION DES RESSOURCES SOUTERRAINES EN EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN DE L'AUTOMNE

14 LES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE L'AUTOMNE

16 GESTION, PLANIFICATION ET SUIVI DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN DE L'AUTOMNE : QUELLES AVANCÉES ?

18 GESTION, PLANIFICATION ET SUIVI DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN DE L'AUTOMNE : QUEL ÉTAT DE NOS RESSOURCES EN EAU?

EDITO

Le mot du président,

Créé en 2009, le syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne - le SAGEBA - regroupe 32 communes et 3 intercommunalités dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

C'est depuis plus de 10 ans que le SAGEBA œuvre pour que nos ressources en eau - c'est-à-dire nos rivières, nos zones humides et nappes souterraines - soient de bonne qualité et en quantité suffisante pour satisfaire tous nos usages sur le bassin de l'Automne (principalement pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole et les activités industrielles) tout en préservant ces milieux ressources contre toutes dégradations pour nos générations futures.
Car il y a bien un intérêt commun à progresser vers le bon état de nos ressources en eau, que ce soit pour la qualité de l'eau potable et des milieux aquatiques, la santé humaine, la préservation de la biodiversité et plus globalement pour améliorer la résilience du territoire que nous partageons, le bassin de l'Automne, face aux changements climatiques.

Dans un contexte marqué par la COVID-19, 2020 a été une année riche pour le SAGEBA :

- **La réalisation des travaux de restauration des rus Moise & Noir et leur zone humide associée**
- **Le lancement du contrat territorial eau & climat du bassin de l'Automne**
- **La délimitation des périmètres de deux nouvelles aires d'alimentation de captage, Vauciennes et Vaumoise**

Le SAGEBA porte un regard très attentif aux problématiques des territoires et s'applique à rechercher des solutions locales et adaptées à tous. C'est dans ce sens que le SAGEBA s'est lancé cette année dans la thématique ruissellement / érosion / coulée de boues en commençant par un état des lieux du territoire et la réalisation d'une pré-étude, en parallèle de réunions de concertation avec les acteurs locaux sur des territoires très impactés.

Les futurs projets sont nombreux, autant pour la restauration de nos rivières et zones humides, la protection des milieux aquatiques au ruissellement / érosion / coulée de boues, que la protection de nos nappes souterraines alimentant nos captages d'eau potable.

Le SAGEBA est la structure porteuse du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'Automne élaboré par la commission locale de l'eau, dont il assure le secrétariat. Schéma de l'ensemble des acteurs et usagers de l'Automne, le SAGE oriente ainsi notre action pour préserver et protéger nos ressources en eau dans le futur tout en permettant un développement social et économique du bassin. Ceci est d'autant plus primordial face aux interrogations que mettent en avant les changements climatiques et la raréfaction de l'eau pour l'alimentation en eau potable de notre bassin dans les prochaines décennies.

Cependant, le SAGEBA n'est qu'un maillon de la chaîne. L'action collective doit prédominer pour atteindre tous ensemble notre objectif de protéger nos ressources en eau, ressources qui nous sont communes et essentielles.

Pour cela, je souhaite redire l'importance de pouvoir compter sur la présence de nos communes et intercommunalités, qui nous confient leur compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques).
Également, je souhaite remercier tous nos partenaires financiers, principalement l'agence de l'eau Seine Normandie, qui nous soutient pleinement dans nos missions.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités 2020, qui témoigne de la spécificité des missions du SAGEBA, indispensables pour nos ressources en eau actuelles et futures, et de la capacité de la collectivité à s'adapter aux attentes de ses membres.

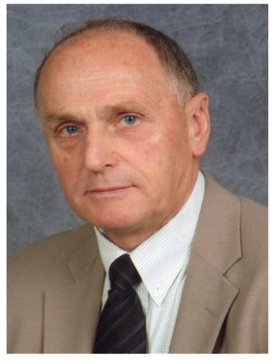

Jean-Pierre HAUDRECHY
Maire de Rouville
Conseiller communautaire de la CCPV
Président du SAGEBA

QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2020

09 mars — Démarrage des travaux Moise & Noir

17 mars — Interruption des travaux - Covid 19

01 juillet — Réunion restreinte de la commission locale de l'eau—CLE de l'Automne

02 septembre — Signature du contrat territorial Eau & Climat de l'Automne

02 septembre — Reprise des travaux Moise & Noir

21 octobre — Fin des travaux Moise & Noir

15 & 28 octobre — 1/2 journées de sensibilisation des élus du SAGEBA

17 décembre — Réunion publique de présentation des résultats du diagnostic de l'aléa érosion d'origine agricole sur le bassin

LE BASSIN DE L'AUTOMNE

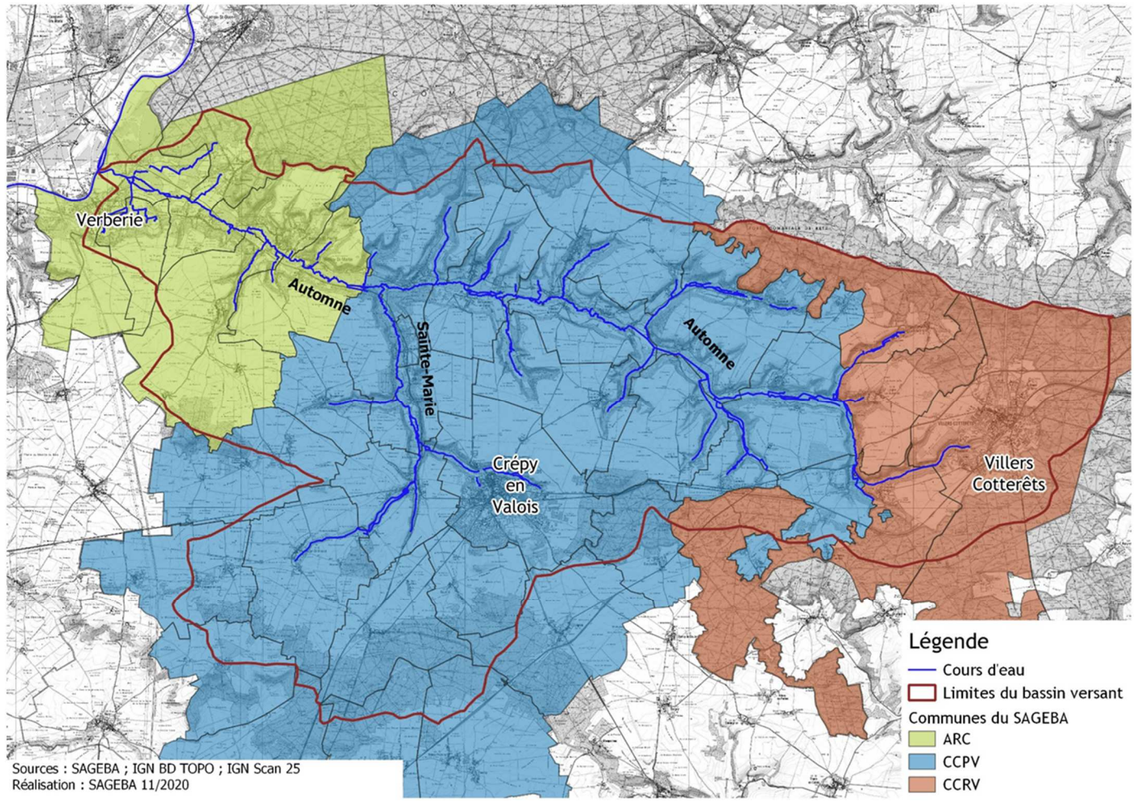

LE BASSIN

300 km²

Environ 55 000 habitants

120 km de cours d'eau

2000 ha de zones humides soit 6% du territoire

165 km² de surfaces agricoles soit 56% du territoire

15 captages d'eau potable, principalement dans les nappes souterraines

LA BIODIVERSITÉ

45 espèces de plantes patrimoniales en zones humides

6 espèces de plantes protégées en zone humide

LES RESSOURCES EN EAU

1 aire d'alimentation de captage délimitée et avec un plan d'actions

3 captages prioritaires

7 cours d'eau prioritaires : 1 en bon état (Sainte Marie) et 6 en mauvais état

Ru de Bonneuil
Automne
Sainte Marie
Ru de la Moise
Ru de la Douye
Ru des Taillandiers
Ru de Baybelle

LA GOUVERNANCE DU SYNDICAT

L'ORGANISATION DU SYNDICAT

Le SAGEBA est une collectivité territoriale de type syndicat mixte fermé en charge de la gestion des ressources en eau sur le bassin versant de l'Automne créée en 2009. Il est administré par un conseil syndical composé de 54 délégués titulaires désignés au sein des intercommunalités et des communes adhérentes.

Il porte deux compétences

- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, transférée par les 32 communes adhérentes et l'ARC
- **GEMA** : GEstion des Milieux Aquatiques, transférée par trois intercommunalités adhérentes—ARC, CCPV et CCRV

L'EXÉCUTIF

Le nouveau conseil syndical a été installé le 17 septembre 2020 pour une durée de 6 ans. Monsieur Bruno LACHETEAU, délégué de Béthancourt en Valois a été élu président. A la suite de sa démission, monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, délégué de la CCPV, a été élu président le 08 décembre 2020.
Deux vice-présidents ont été élus pour deux délégations de pouvoir : la communication et les travaux.
Le bureau est composé de 10 délégués

Monsieur Tony BATON, délégué à Séry-Magneval
Monsieur Philippe COMMERE, délégué à l'ARC
Monsieur Benoit DAVIN, délégué à la CCRV
Monsieur Daniel GAGE, délégué à la CCPV
Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, délégué à la CCPV
Monsieur Gilles LECAILLON, délégué à Bonneuil-en-Valois
Monsieur Thiery MICHALOWSKI, délégué à Vez
Monsieur Michel PICART, délégué à l'ARC
Monsieur Benoît PROFFIT, délégué à la CCPV
Monsieur Dominique VERDRU, délégué à l'ARC

Le mot du 1er vice-président en charge de la communication, monsieur Benoît DAVIN

« La plus-value du SAGEBA réside dans sa proximité avec le territoire, au travers de ses élus, de ses usagers, de ses riverains et de chaque citoyen. Il est primordial de redonner du sens à cette proximité en lui apportant dynamisme, pédagogie et transparence.
Pour cela, la communication est le premier levier à saisir. Elle sera maintenant au cœur de toutes les activités du SAGEBA dont l'objectif principal sera de recréer du lien avec le bassin de l'Automne, valoriser les réalisations du SAGEBA et apporter des appuis / conseils compréhensibles et pédagogiques à tous les acteurs et usagers du bassin. »

Le mot du 2ème vice-président en charge des travaux, monsieur Philippe COMMERE

« La priorité du SAGEBA est la protection des berges de la rivière Automne de l'amont à l'aval et de la Ste Marie, dernière rivière prioritaire encore en bon état sur le bassin de l'Automne.
La mise en valeur des moulins de la vallée de l'Automne et de la Sainte Marie est également prioritaire pour les prochaines années. Cette mise en valeur doit permettre une restauration de la continuité écologique des sédiments, de l'eau et des poissons tout en préservant la valeur patrimoniale de ces moulins.

Le SAGEBA est indispensable pour protéger nos zones humides du bassin de l'Automne, pour la faune et la flore s'y développant. Grâce au SAGEBA, des études de connaissances sont menées afin de suivre la qualité de l'eau des rivières et nappes souterraines, et prévenir des pollutions. »

Le fonctionnement du syndicat

Les missions du SAGEBA

L'objectif principal recherché du SAGEBA est l'atteinte du bon état des eaux de surface et souterraines du bassin de l'Automne au travers de 4 missions. L'équipe technique, par le biais de ses missions, apporte des éléments d'aide à la décision auprès des élus du conseil syndical. Ces éléments d'aide à la décision doivent permettre de donner une information technique et scientifique pour une meilleure prise de décision politique.

1. **L'aménagement du bassin de l'Automne**

   Ex : pré-étude sur le ruissellement / érosion / coulée de boues

2. **L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal ou plan d'eau, y compris les accès**

   Ex : l'entretien urgent suite à la tempête Ciara et l'entretien des berges pour le bon fonctionnement du cours d'eau

3. **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines**

   Ex : les travaux de restauration des rus Moise & Noir et ses zones humides

4. **L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

   Ex : l'animation des aires d'alimentation de captage et du SAGE du bassin de l'Automne

Le budget de fonctionnement en 2020

Les recettes

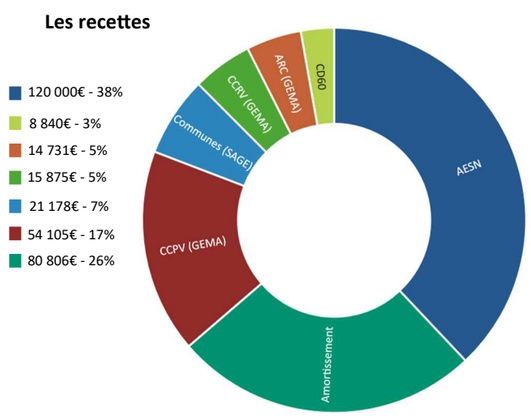

Les dépenses

Le budget d'investissement en 2020

Les recettes

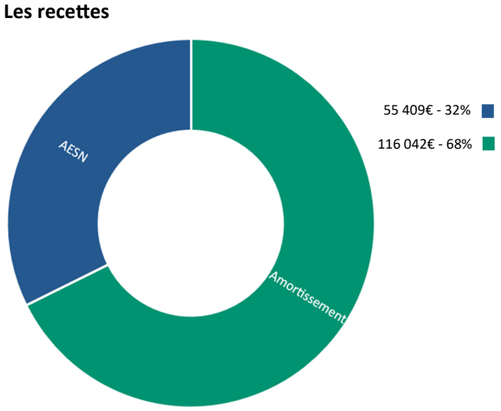

Les dépenses

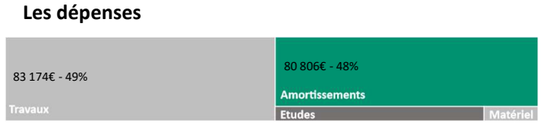

Les métiers & l'équipe technique du SAGEBA

ANIMATION · ACCOMPAGNEMENT · VEILLE · PRODUCTION · OBSERVATION

Camille BASIRE, chargée de mission protection de la ressource en eau souterraine

Arrivée en mars 2019, Camille intervient sur les enjeux de préservation de la qualité des eaux souterraines et la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Les objectifs recherchés sont la protection des captages prioritaires présents sur le bassin, la réduction des pollutions des eaux souterraines et le développement des cultures agricoles les plus respectueuses.

Hélène DENTEL, directrice et chargée de mission SAGE / Contrat territorial eau & climat

Arrivée en mai 2020 après un poste vacant depuis octobre 2019, Hélène intervient sur les enjeux de gestion multi-usage des ressources en eau et leur partage équitable. Les objectifs recherchés sont la coordination des actions à l'échelle du bassin de l'Automne, la contribution à l'amélioration de l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau et l'atteinte des objectifs de bon état fixés.
En parallèle, Hélène est responsable de la direction du syndicat. Elle coordonne l'ensemble de l'équipe et supervise les projets. Elle est également responsable des ressources humaines et du budget.

Aurélie LANGLET, secrétaire—comptable

Arrivée en octobre 2020 sans vacance de poste, Aurélie est en charge de la comptabilité, de l'administratif, des marchés publics et du secrétariat.

Christophe LETOT, technicien de rivière

Arrivé en octobre 2011, Christophe intervient sur les enjeux de la préservation de la qualité des milieux aquatiques (rivières et plans d'eau) et l'amélioration de leurs habitats. Les objectifs recherchés sont l'atteinte du « bon état écologique » des cours d'eau par leur restauration et entretien, et la sensibilisation des acteurs et usagers.

Victor VEEGAERT, chargé de mission zones humides

Arrivé en septembre 2014, Victor intervient sur l'enjeu de préservation des zones humides, tant sur l'aspect biodiversité que fonctionnalité. Les objectifs recherchés sont la non destruction de zones humides, la préservation des zones les plus importantes et leur restauration, et la sensibilisation des acteurs et usagers.

Les journées de sensibilisations

Visites des élus des travaux de restaurations des rus Moise & Noir et leur zone humide

Le SAGEBA met en place des journées de sensibilisation à destination des élus pour suivre les grands travaux réalisés. En 2020, ces sorties ont été organisées sur le secteur des rus Noir et Moise, sur les communes de Russy-Bémont, Vez et Vaumoise. Deux sorties ont été organisées, la première le 15 octobre abordant les travaux de restauration des rivières et la deuxième, le 28 portant sur les travaux réalisés sur les zones humides.

Présentation en salle à Vaumoise

Ces sorties étaient divisées en deux parties, une première partie en salle puis une seconde partie sur le terrain.

La partie en salle a permis d'expliquer les objectifs recherchés avec les travaux de restauration sur les cours d'eau et zones humides.

La seconde partie sur le terrain a permis de présenter concrètement les travaux réalisés. Plusieurs types de travaux ont pu être présentés : la remise en fond de vallée du ru de la Moise, l'étrépage des zones humides et la création de mares.

Une dizaine d'élus du SAGEBA était présents à chaque sortie ce qui a mené à des échanges constructifs.

Les élus sur le terrain lors de la journée du 28 octobre

Les ateliers grands publics de sensibilisation avec le CPIE

Le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) anime des ateliers gratuits de sensibilisation sur la nature, la biodiversité et les changements climatiques à destination des particuliers. En partenariat avec le CPIE, le SAGEBA a proposé à sept communes d'organiser un atelier. Trois ateliers sur sept ont eu lieu entre septembre et octobre, en raison de la pandémie de COVID-19.

- 13 participants lors de la balade commentée, **« Partez à la découverte de la nature »** à Séry-Magneval le 19 septembre
- 13 participants lors de la balade commentée, **« Découvrez les plantes sauvages comestibles de votre jardin »** à Vaumoise le 10 octobre
- 13 participants également pour l'atelier **« Réaliser des abris à insectes »** à Verberie le 28 octobre

Randonnée commentée à Séry-Magneval

LA RESTAURATION DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION—PPRE

Qu'est-ce qu'un PPRE ?

Le PPRE de l'Automne est un programme de travaux portant sur les cours d'eau et les zones humides dans un objectif d'amélioration de leurs qualités écologique et fonctionnelle, passant par différentes actions. Bien que le bassin versant de l'Automne possède un potentiel fort, de nombreux dysfonctionnements de ces milieux apparaissent. Après un diagnostic réalisé par l'équipe technique du SAGEBA, le PPRE propose deux grandes catégories de travaux. Ces travaux ont pour objectif de redonner à ses milieux leur caractère et fonctionnement naturel. Plus l'habitat des milieux aquatiques est restauré, plus sa qualité physico-chimique et biologique sera forte.

- **L'entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau**
- **La restauration des cours d'eau et des zones humides**

Ce programme est établi sur cinq ans dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) et d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA).
Un premier PPRE a été mis en œuvre de 2015 à 2019. Un nouveau PPRE se réalisera de 2022 à 2026.

Le PPRE se construit grâce à une concertation des différents acteurs (riverains, usagers et élus), une analyse du terrain identifiant les dégradations, des propositions d'actions ainsi qu'une priorisation sur les cinq années. Le 1er PPRE 2015-2019 a constitué une 1ère expérience sur laquelle le SAGEBA s'est basé pour élaborer le 2nd PPRE 2022-2026. Ce dernier propose des actions plus ambitieuses incluant des actions d'envergures sur la rivière et les zones humides. Le PPRE est un programme catalogue regroupant l'ensemble des actions à réaliser pour atteindre tous les objectifs fixés de bon état des milieux aquatiques. Une démarche de concertation avec les élus sera lancée en 2021 pour la co-construction du programme opérationnel réalisable par le SAGEBA.

ACTIONS

- **Méandrage**
- **Remise du lit en fond de vallée**
- **Végétalisation des berges**
- **Restauration des zones humides**
- **Aménagement d'ouvrage**

RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR LES PREMIERS TRAVAUX DU SAGEBA DE 2015 À 2019

« L'ensemble des pêcheurs de l'AAPPMA « L'Epinoche » a reconnu unanimement le travail effectué par le SAGEBA pour retrouver le cours initial de la rivière. Le projet, qui semblait au début bien irréel pour la majorité d'entre eux, s'est concrétisé grâce à la volonté des acteurs administratifs concernés. L'ancien tracé des années 1960 s'est transformé en de gracieux méandres et une prolongation du parcours de pêche, qui favorisent la biodiversité de la rivière. Le passé a rejoint le présent pour un avenir serein que, seuls les hommes, pourront maintenir au fil des ans. »
Bernard POILLY, *Président de l'association de pêche « l'Epinoche »*

Restauration du ru Saint-Lucien, commune de Vez

En 2015, le ru Saint-Lucien à Vez a été restauré par un resserrement de son lit. Des méandres ont été recréés à l'intérieur du lit afin de restaurer ses fonctionnalités sur 385 m. En 2019, une recharge en granulats a été réalisée afin de reconstituer des supports pour des zones de reproduction. Le ru Saint-Lucien constitue un réservoir biologique piscicole pour la truite fario dont les habitats sont protégés.

Restauration de l'Automne, commune de Béthisy-Saint-Martin

En 2018, l'Automne a été reméandrée à Béthisy-Saint-Martin dans deux secteurs où les méandres étaient encore présents mais déconnectés de la rivière. Ainsi, 200 m de rivière ont été restaurés ce qui a permis d'augmenter le linéaire de l'Automne de près de 120 m faisant le bonheur des pêcheurs.

LES CHIFFRES CLES

- **36 cours d'eau entretenus sur 87 km**
- **13 cours d'eau restaurés sur 6 km**

2 km restaurés
400 m de berge restaurée en génie végétal
600 m de berge restaurée pour la connexion latérale avec la zone humide
3 km rechargés en gravier

- **6 ouvrages supprimés et/ou aménagés**

5 km de cours d'eau « réouverts » pour la circulation des sédiments, de l'eau et des poissons

- **7 abreuvoirs aménagés pour les chevaux ou bovins**

525 304 € TTC

LES PROCHAINES AMBITIONS POUR LA POURSUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

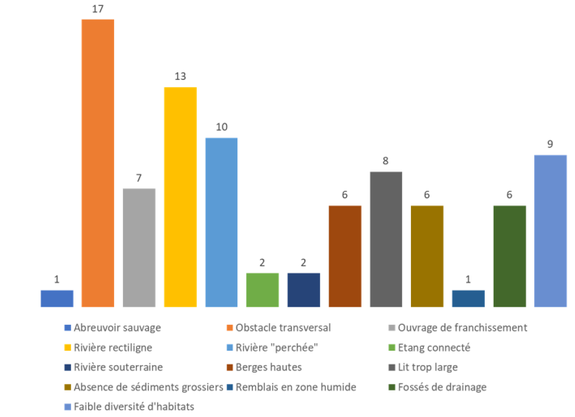

Typologies des dysfonctionnements recensés sur les cours d'eau et le zones humides

Sur chaque dégradation hydromorphologique des cours d'eau et zones humides du bassin de l'Automne répertoriée, une action de restauration et/ou d'entretien a été construite.

59 actions

5 ans

9 121 890

Remise en fond de vallée de l'Automne & restauration des zones humides, commune de Morienval

Dans le milieu de la vallée, le tracé naturel de l'Automne a été modifié en étant déplacé du fond de la vallée au pied du coteau. Les travaux consisteront à remettre le lit de l'Automne dans sa position d'origine avec un tracé plus sinueux. La zone humide était occupée par une peupleraie drainée et sera restaurée sur près de 2 hectares.

Méandrage de l'Automne & restauration de la zone humide, commune de Verberie

Dans les années 1970, l'Automne a été recalibrée et six méandres ont été abandonnés créant une rivière rectiligne. Ces méandres sont encore présents et leur restauration permettra de retrouver toute la diversité de la rivière. La zone humide à proximité constituait une peupleraie qui pourra également être restaurée.

LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN EN 2020

RECONNEXION DES RUS MOISE & NOIR ET RECRÉATION DE ZONES HUMIDES

Après une étude débutée en 2014, les travaux ont été réalisés entre septembre et octobre 2020. **Le ru de la Moise est un cours d'eau prioritaire sur lequel il était nécessaire d'intervenir (objectif de bon état en 2027). Son lit artificialisé pour les besoins hydrauliques de l'époque (moulin de Lieu Restauré) était fortement dégradé et la qualité de ses habitats était très pauvre.**

Une remise en fond de vallée pour la restauration de la continuité écologique

L'objectif principal des travaux a été de **repositionner le ru de la Moise qui alimentait le moulin de Lieu Restauré dans le fond de la vallée** et de **dévier le ru Noir vers l'ancien canal de la Moise afin de maintenir une alimentation en eau du moulin.** La particularité du site était de voir le ru Noir passer sous le canal de la Moise dans une buse (22 m). Cette ouvrage constituait un blocage pour la circulation libre de l'eau, des sédiments et des poissons. Les travaux ont ainsi permis de s'affranchir de cette obstacle, **les deux cours d'eau s'écoulent désormais parallèlement.** Une fois les nouvelles connexions réalisées, les deux cours d'eau ont été restaurés en amont (460 m pour la Moise et 470 m pour le Noir) afin de leur **redonner une dimension plus** adaptée à leurs débits respectifs.

Une dépollution du ru Noir

Les sédiments pollués par l'ancienne station d'épuration de Vaumoise ont été enlevés sur environ 300 mètres. Suite à la mise en conformité de la station en 2015, la qualité de l'eau s'est immédiatement améliorée. Les vases polluées contenant des métaux lourds (cuivre et zinc) ont été déposées dans un fossé à proximité du ru Noir puis recouvertes afin qu'elles puissent être naturellement épurées par les végétaux, sans risque de relargage dans le cours d'eau.

Les premiers travaux de restauration des zones humides menés par le SAGEBA

Le projet a également permis la restauration de plusieurs secteurs de zones humides. **3 mares ont été créées afin de permettre la reproduction des amphibiens** (grenouilles et tritons) et **2 000 m² de zones humides ont été restaurées.**

« Les travaux des rus Moise et Noir ont été la suite logique de la reconstruction de notre station d'épuration.
Ils ont permis de sécuriser et faciliter l'écoulement de leurs eaux tout en rendant à la Moise son lit originel. La renaturation de leurs berges est aussi un avantage écologique évident, autant pour la flore que pour la faune. »
***Franck GILLET**, Maire de Vaumoise*

LES CHIFFRES CLES

- **Restauration d'un lit** adapté pour le ru de la Moise : 610 m
- **Restauration d'un lit** adapté pour le ru Noir : 470 m
- **Dépollution** du ru Noir : 300 m
- **Remise en fond de vallée** des rus : 1 575 m
- **Suppression d'un ouvrage** et réouverture de la continuité écologique du ru de la Moise sur 1 930 m
- **Création** de 3 mares : 150 m²
- **Restauration de zones humides** : 2 000 m²

122 268 € TTC

Avec le soutien financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Entretien d'urgence réalisé (Béthisy-Saint-Pierre)

Enlèvement d'un arbre en travers de l'Automne (Béthisy-Saint-Martin)

Coupe d'un chablis et repositionnement de la souche (Béthancourt-en-Valois)

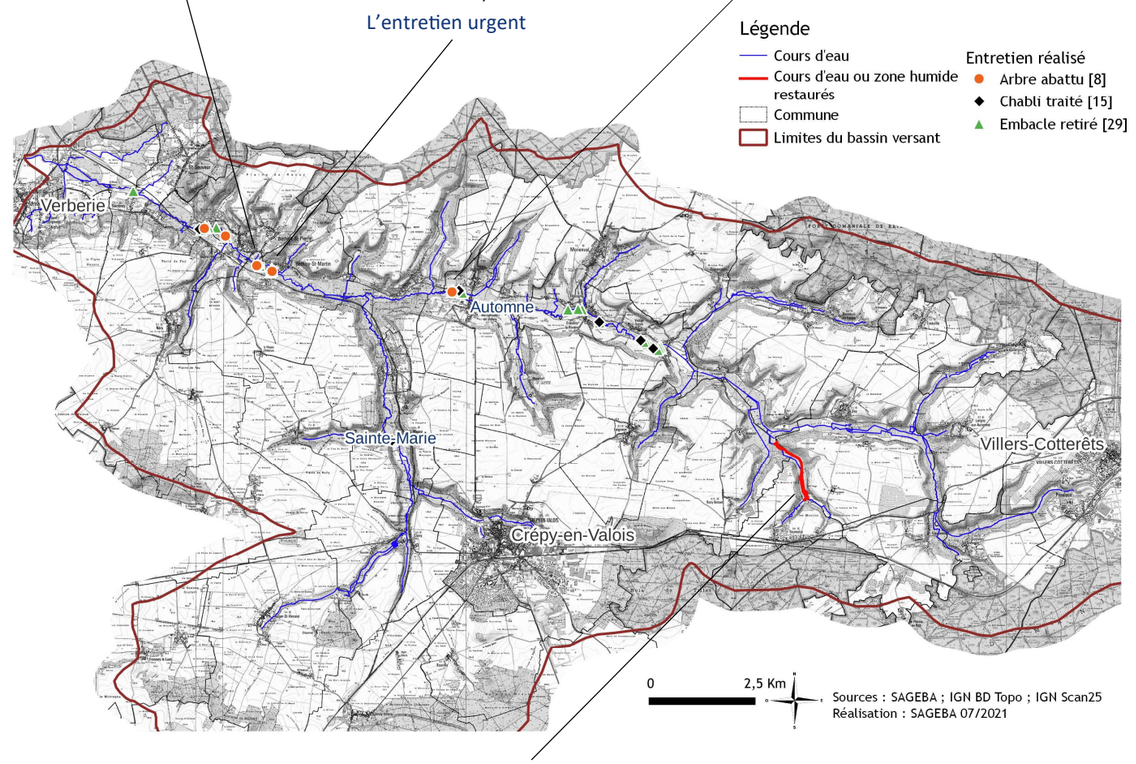

Les travaux de restauration Moise & Noire

Epicéa renversé au-dessus de l'Automne

ENTRETIEN DE L'AUTOMNE : TEMPÊTES & EMBACLES

A la suite de la tempête « CIARA » en février 2020, le SAGEBA a procédé à l'enlèvement de 80 arbres et embâcles pouvant être gênants pour la rivière ou certains ouvrages (ponts et vannages) pour un coût total d'environ 15 000€ (TTC).
L'entretien est à la charge des riverains mais le SAGEBA intervient pour des cas urgents et lorsque l'impact sur la qualité du milieu est fort.

Avec le soutien financier du conseil départemental de l'Oise

Ru de la Moise restauré par la mise en place de banquettes et resserrement de son lit

Profilage des berges ru de la Moise

Restauration d'une zone humide à Vaumoise

PROTECTION DES RESSOURCES SOUTERRAINES EN EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN DE L'AUTOMNE

EXEMPLE DES CAPTAGES D'AUGER SAINT VINCENT, PROTECTION DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Les quatre captages d'eau souterraine situés à Auger-Saint-Vincent, gérés par le SMIAEP d'Auger-Saint-Vincent, alimentent plus de 20 000 habitants situés sur 14 communes dont Crépy-en-Valois. Deux captages prélèvent l'eau à moins de dix mètres de profondeur, ils ont été classés « prioritaires » car leur qualité est dégradée par les pollutions diffuses (paramètres nitrates et/ou pesticides).

L'aire d'alimentation de captage d'Auger-Saint-Vincent a été délimitée en 2012, s'étendant sur 35 km² dont plus de 25 km² de surface agricole. Un plan d'actions a été mis en en place depuis 2014 comprenant différentes thématiques pour limiter les pollutions diffuses : l'assainissement (dont l'assainissement non collectif), l'agriculture, les produits phytosanitaires non agricoles, les autres activités urbaines, et les activités industrielles et artisanales.

Le SAGEBA coordonne la mise en œuvre des actions des différentes parties prenantes. En plus, le SAGEBA est spécifiquement en charge des actions d'animation, de sensibilisation, des études et des essais pour améliorer les connaissances du territoire sur le volet agricole.

ACTIONS RÉALISÉES : LE SUIVI DE L'EAU BRUTE DES CAPTAGES

LES RÉSULTATS NITRATES EN 2020

	FEVRIER	JUIN
1er point	49.9 mg/l*	57.7 mg/l*
2ème point	52.5 mg/l*	59.8 mg/l*

L'eau brute des deux captages (*avant traitement et distribution au robinet*) les plus vulnérables est analysée chaque trimestre. Ceci permet le suivi régulier de l'évolution de la qualité de l'eau souterraine captée pour les paramètres des nitrates (partie de l'azote soluble dans l'eau qui est lessivée jusqu'à la nappe dont l'origine est majoritairement agricole et ponctuellement de l'assainissement) et de 7 molécules de produits phytosanitaires de la famille du métazachlore (herbicide utilisé pour lutter contre les mauvaises herbes présentes dans les cultures de colza).

Ce suivi est mis en place depuis 2016 en complément du suivi de l'agence régionale de santé. Il est financé par le SMIEAP d'Auger-Saint-Vincent, avec l'appui financier de l'agence de l'eau Seine-Normandie, et mis en œuvre par le SAGEBA.
Deux analyses ont été réalisées en février et juin 2020. Depuis la mise en œuvre du programme d'actions en 2014, les teneurs en nitrates ont légèrement diminué et les pics constatés sont plus faibles. Il en est de même pour les teneurs en pesticides.

Seuils de qualité	
Eau brute captée*	100 mg/l
Eau potable distribuée	50 mg/l

Evolution annuelle des teneurs en nitrates de l'eau brute captée et de l'eau distribuée des captages d'Auger-Saint-Vincent

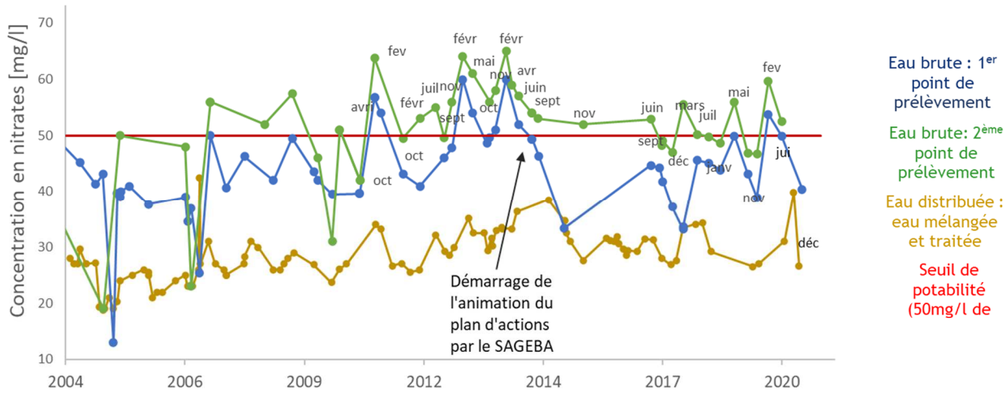

Sources : ARS (2004 à 2020), SAGEBA (2017 à 2020)

POUR LIMITER LES NITRATES ET AUTRES COMPOSÉS AZOTÉS : LE SUIVI DE L'AZOTE SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE D'AUGER SAINT VINCENT

L'azote est un nutriment indispensable au développement de la plante. Les nitrates, partie de l'azote soluble dans l'eau, sont assimilables par la plante mais peuvent être entrainés jusqu'à la nappe lors des précipitations hivernales qui participent à leur recharge. Des suivis sont mis en place pour **connaître la dynamique de l'azote selon les pratiques culturales et les types de sols.**
Une dizaine d'agriculteurs volontaires de l'AAC se sont regroupés en 2015 au sein du **groupe IS'EAU**. C'est un groupe d'intérêt économique et environnemental reconnu par l'état depuis 2018. Ce groupe est co-animé par le **SAGEBA et PERI-G**. Plusieurs actions sont réalisées tous les ans avec ces agriculteurs.

*« IS'EAU c'est un groupe de réflexion qui offre l'opportunité d'échanger entre agriculteurs sur ses pratiques, de s'approprier les études et les essais en les adaptant à sa propre exploitation. C'est aussi un accompagnement pour les montages de projet. C'est un réel soutien moral et financier. » **Jean LEFEVRE,** agriculteur sur l'AAC d'Auger-Saint-Vincent, à Fresnoy-le-Luat*

ACTIONS RÉALISÉES : OBSERVATOIRE DE LA DYNAMIQUE DE L'AZOTE

Installation des bougies poreuses par les animateurs

Le suivi hivernale des bougies poreuses permet de récolter l'eau contenu dans le sol et située théoriquement sous les racines des cultures.

Cette eau, hors d'attente des racines, descend gravitairement jusqu'à la nappe. L'analyse des teneurs en nitrates des échantillons permet d'estimer la quantité d'azote qui serait potentiellement lessivée jusqu'à la nappe.

Selon un modèle de l'INRAE, un objectif de 49 mg/l a été fixé pour l'eau sous les sols agricoles pour répondre aux objectifs de qualité de l'eau au captage.

En 2020, 80% des échantillons suivis étaient < 49 mg/l

ACTIONS RÉALISÉES : ESSAI APPIN « apprendre à piloter la fertilisation en azote du blé »

Afin de limiter les quantités d'azote apportées pour nourrir la plante et ainsi limiter les risques de lessivages hivernales, les agriculteurs ont testé une nouvelle méthode de fertilisation azoté développée par l'INRAE.
La méthode suit directement le taux d'azote dans la sève du blé. Le SAGEBA et PERI-G ont analysé et interprété les

En 2020, la nouvelle méthode a atteint les mêmes rendements que la méthode classique avec un apport azoté réduit (30 unités en moins en moyenne)

A venir : les captages de Vauciennes et Vaumoise, finalisation de l'étude pour la délimitation de leur aire d'alimentation de captage

Les communes de Vauciennes et Vaumoise possèdent des captages qui alimentent leur population en eau potable. **Les captages sont considérés comme prioritaires et sensibles par l'AESN car ils présentent des teneurs en nitrates supérieures au seuil de vigilance de 37,5mg/l, proche du seuil de potabilité (50mg/l).**
Les communes ont lancé une étude pour définir une aire d'alimentation de captage et **co-construire un plan d'actions de tous les acteurs pour limiter les pollutions qui impactent les captages et reconquérir la qualité de l'eau.**
Les délimitations des aires ont été validées en 2020. Le diagnostic territorial multi-pressions et la co-construction du plan d'actions seront finalisés en 2021.

« Cette étude d'AAC conjointe avec la commune de Vaumoise doit permettre d'avoir à l'avenir un captage d'eau de meilleure qualité qu'à l'heure actuelle (taux de nitrates trop élevé). Il faudra bien entendu pour cela que tous les partenaires prennent conscience qu'il est temps de préserver et protéger nos réserves en eau.»
***Jean-Claude THIERRY,** élu de Vauciennes.*

	AVRIL	OCTOBRE
Vaumoise	38,7 mg/l*	36.4 mg/l*
Vauciennes	38.6 mg/l*	88,5 mg/l*

Source : ARS

Seuils de qualité	
Eau brute captée*	100 mg/l
Eau potable distribuée	50 mg/l

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN DE L'AUTOMNE

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN

« Les zones humides contribuent à tamponner le climat local, à réguler les eaux, à gérer certains grands cycles chimiques (azote, carbone, phosphore) sur de vastes territoires. Elles constituent une solution par la nature pour s'adapter au dérèglement climatique et apportent à l'homme de nombreux agréments. Conserver et restaurer les zones humides c'est tout simplement se ménager un meilleur cadre de vie. Les inventorier pour mieux les protéger et les gérer est donc d'intérêt public.
Emmanuel DAS GRACAS, *responsable départemental - Conservatoire d'espace naturel des Hauts de France*

Les marais de Vez

Prairie humide à Saint-Sauveur

La cartographie des zones humides du bassin versant de l'Automne a été réalisée dès 2012, faisant du bassin de l'Automne l'un des premiers territoires à disposer d'une telle cartographie à l'échelle du bassin versant.

De 2014 à 2017, cette première carte a fait l'objet de nombreuses concertations avec l'ensemble des élus du bassin et ce sont pas moins de 155 zones qui ont ainsi été vérifiées pour une superficie de 350 ha. A l'heure actuelle, les zones humides du bassin de l'Automne recouvrent 1 749 ha soit environ 6% du territoire. Elles sont pratiquement toutes localisées dans les fonds de vallées, à proximité des cours d'eau. Plus des 3/4 sont boisées d'origines artificielles (peupleraies) ou plus naturelles (aulnaies et frênaies).

Cet inventaire est important pour le SAGE de l'Automne et le SAGEBA car les zones humides ont une capacité épuratrice naturelle de l'eau. Cet inventaire est tout aussi indispensable pour les communes et intercommunalités puisque les zones humides font partie des éléments de l'environnement devant être pris en compte au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme. Cet inventaire est une première étape indispensable avant la mise en place de projets de restauration des zones humides.

Depuis 2017, les vérifications sont moins nombreuses mais les communes qui le souhaitent peuvent faire appel au SAGEBA pour parfaire la délimitation des zones humides sur leur territoire. En 2020, un seul secteur a été vérifié. Il s'agissait d'un petit secteur sur la commune de Verberie.

Les inventaires de terrain se basent sur des critères donnés par arrêté ministériel et font appel à l'analyse du sol et des plantes visibles sur le site.

Cartographie des zones humides en 2020

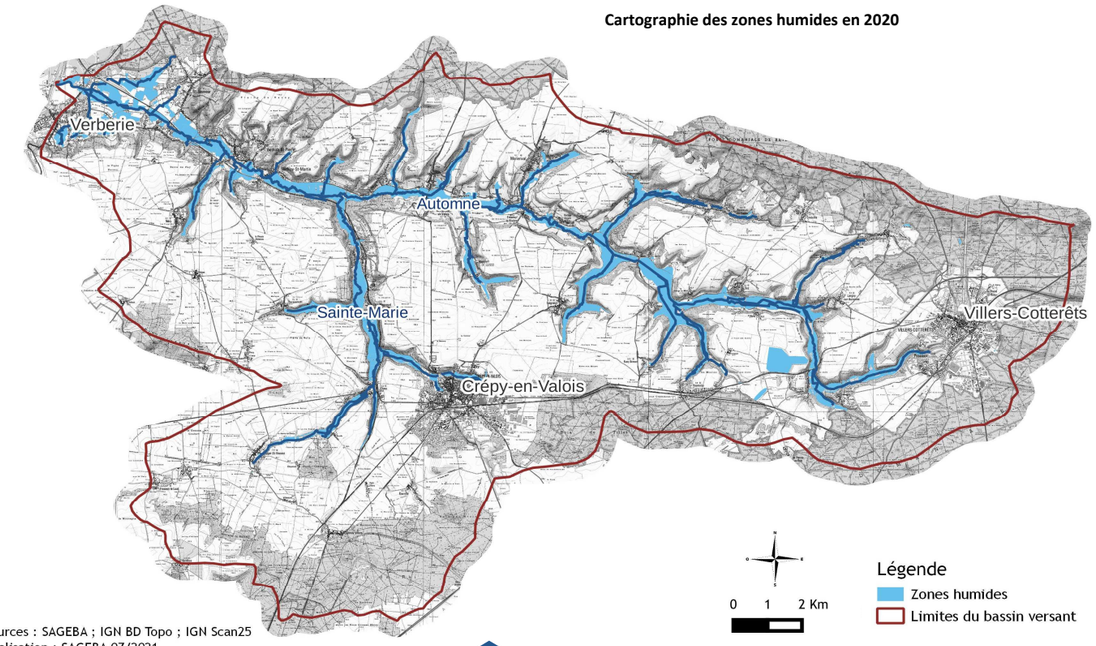

Sources : SAGEBA ; IGN BD Topo ; IGN Scan25
Réalisation : SAGEBA 07/2021

UN NOUVEL OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION, LA HIÉRARCHISATION DES ZONES HUMIDES : OÙ AGIR EN PRIORITÉ ET SUR QUEL PROBLÈME ?

La démarche de hiérarchisation allie une cartographie des enjeux du territoire, une caractérisation des zones humides et une évaluation des menaces afin d'identifier les zones prioritaires pour la restauration ou la protection.
Cette phase de terrain s'est ainsi achevée courant 2020 et ce sont maintenant plus de 1 700 ha de zones humides qui ont été caractérisés.
La caractérisation des zones humides est une démarche menée en partie sur le terrain qui permet d'identifier les services rendus par les zones humides. Pour cette hiérarchisation, 58 paramètres ont été étudiés comme le taux de recouvrement par une végétation permanente ou la présence de traces d'engorgement en eau du sol. Ces paramètres vont ainsi permettre de savoir quelles sont les zones humides qui améliorent le plus la qualité de l'eau ou celles qui présentent la biodiversité la plus intéressante.

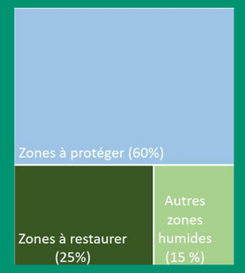

Les zones humides hiérarchisées : premiers résultats

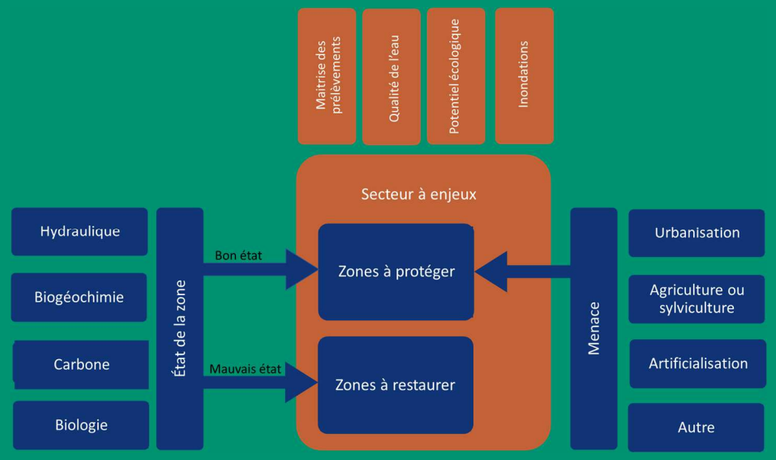

Représentation schématique de la démarche de hiérarchisation des zones humides

VERS UN NOUVEAU PROJET DE GESTION ET DE PROTECTION : LE SITE DE LA MAIN FERMÉE

Le secteur de la Main Fermée abrite une zone humide toute particulière, entourée de boisement. Cette friche calcaire humide abrite de nombreuses espèces animales et végétales et même une espèce d'orchidée protégée. Localisé dans un endroit assez accessible, le secteur pourrait être valorisé grâce à des aménagements pédagogiques afin de favoriser la découverte des milieux naturels. Le site doit faire l'objet de la signature d'une convention entre la commune de Verberie, le SAGEBA et le Conservatoire d'Espaces naturels des Hauts-de-France. Le choix des aménagements sera réalisé avec les élus de la commune.

« Le site de "la Main Fermée" révèle une grande valeur écologique du fait de la présence d'une flore très diversifiée et la présence d'une pelouse calcicole très particulière. »
Martine Liétin, *élue à Verberie*

Zone humide de la Main Fermée à Verberie

GESTION, PLANIFICATION ET SUIVI DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN DE L'AUTOMNE : QUELLES AVANCÉES ?

VERS UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA PROBLÉMATIQUE ÉROSION, RUISSELLEMENT ET COULÉE DE BOUES D'ORIGINE AGRICOLE SUR LE BASSIN

« Dans la récente révision de notre SAGE, les acteurs et usagers du bassin se sont notamment engagés à acquérir la connaissance et à cartographier les risques d'inondation et de coulées de boues de notre territoire. Pour cela nous avons souhaité que l'ensemble des élus puisse partager leurs connaissances et leurs observations sur le sujet. Cela a été l'objet de l'enquête menée et analysée par les étudiants ingénieurs d'UniLaSalle—Beauvais, commanditée en 2020 par le SAGEBA.
Fort de cette synthèse le SAGEBA, portant le SAGE de l'Automne, va pouvoir élaborer avec les acteurs des actions ciblées sur les zones les plus sensibles pour la préservation de notre environnement (protection des rivières et zones humides, et conservation de nos sols fertiles et de leur biodiversité) ; et apporter appui-conseil pour la préservation de nos biens (inondations et coulées de boues en agglomération ou sur nos routes. »
***M. Jean-Louis PARMENTIER**, président de la commission locale de l'eau de l'Automne*

Le ruissellement a plusieurs causes et facteurs aggravants tant naturel selon les précipitations et les caractéristiques du sol que humain par les aménagements urbains, les axes routiers, les pratiques agricoles et sylvicoles, et la gestion des eaux pluviales.

Les conséquences sont importantes pour les rivières, dégradant fortement leur qualité et leur fonctionnement.
Depuis 1985, 63 arrêtés ont été pris sur le bassin pour catastrophes naturelles inondations ou coulées de boues.
Depuis plusieurs années, la qualité des rivières du bassin est en constante dégradation par des excès d'apport de sédiment, de matière en suspension et d'éléments chimiques.

Toutefois, ces éléments n'ont jamais été étudiés dans leur globalité à l'échelle du bassin et la connaissance réelle du bassin face à cette exposition est faible.

Face à ces constats, le SAGEBA s'est emparé en 2020 de cette thématique au travers du lancement d'un diagnostic de l'aléa érosion de sols par le ruissellement d'origine agricole à l'échelle du bassin.
Les objectifs ont été triples :

- **Comprendre les enjeux de ruissellement et d'érosion d'origine agricole sur le bassin versant**
- **Prédire ces phénomènes de manière théorique grâce à une cartographie de l'aléa**
- **Faire le parallèle avec les phénomènes observés sur le terrain et la perception des acteurs, élus et agriculteurs**

Ce diagnostic est une première étape de travail et permettra de guider la suite des analyses sur les facteurs agricoles à l'origine du ruissellement sur le bassin.
Les prochaines étapes consisteront à approfondir les connaissances sur les autres facteurs multiples et causes sur les territoires des rivières les plus sensibles pour y apporter des solutions pérennes afin d'améliorer leur qualité.

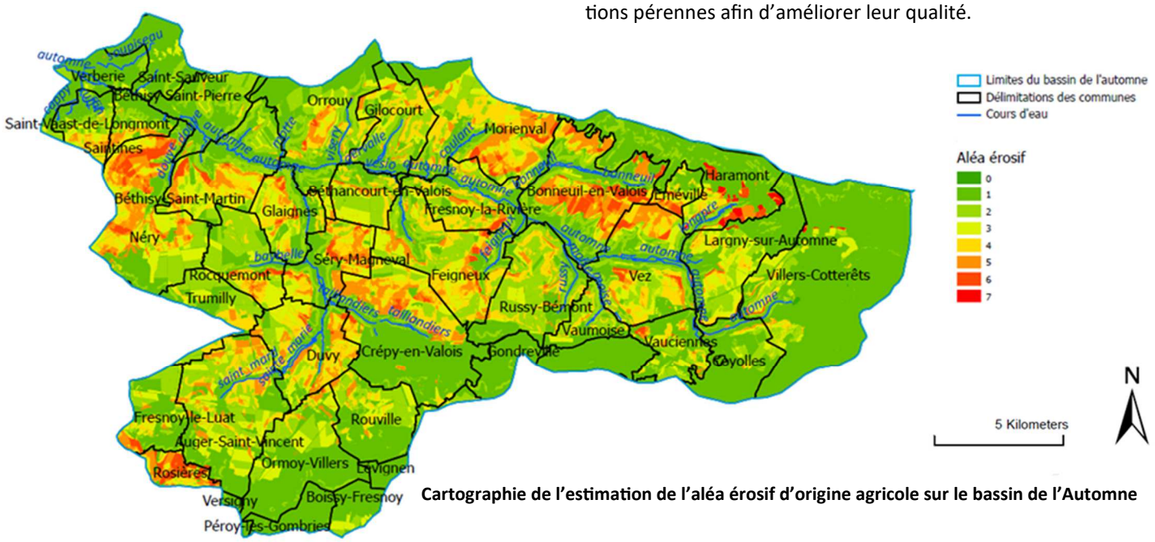

Cartographie de l'estimation de l'aléa érosif d'origine agricole sur le bassin de l'Automne

Source : UniLaSalle 2020, SAGEBA, IGN, Theia, RPG PAC, RRP60

LE BASSIN SE DOTE D'UN NOUVEAU CONTRAT OPÉRATIONNEL POUR DES ACTIONS CIBLÉES ET PRIORITAIRES : LE CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT—2020 À 2025

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel, opérationnel et financier, qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.
Son objectif est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser l'atteinte du bon état des eaux et la préservation des ressources en eau et le respect de la biodiversité.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques sur le bassin versant de l'Automne sont multiples en termes de gestion à la source des eaux pluviales et la performance de gestion des eaux usées, la protection et les restauration des milieux aquatiques et humides, la lutte contre les pollutions diffuses et la préservation de la ressource en eau potable ainsi que la coordination des actions sur l'ensemble du bassin. Ceci permettra de répondre aux défis de l'adaptation aux changements climatiques sur le bassin.

Les actions sont mises en œuvre par les maîtres d'ouvrages signataires selon leur compétence.

L'ensemble est porté, animé et coordonné par le SAGEBA.

SIGNATAIRES

1. Agence de l'eau Seine Normandie
2. Communauté de communes de Retz-en-Valois
3. Commune de Crépy-en-Valois
4. Commune de Vauciennes
5. Commune de Vaumoise
6. Conservatoire d'espace naturel des Hauts de France
7. SAGEBA

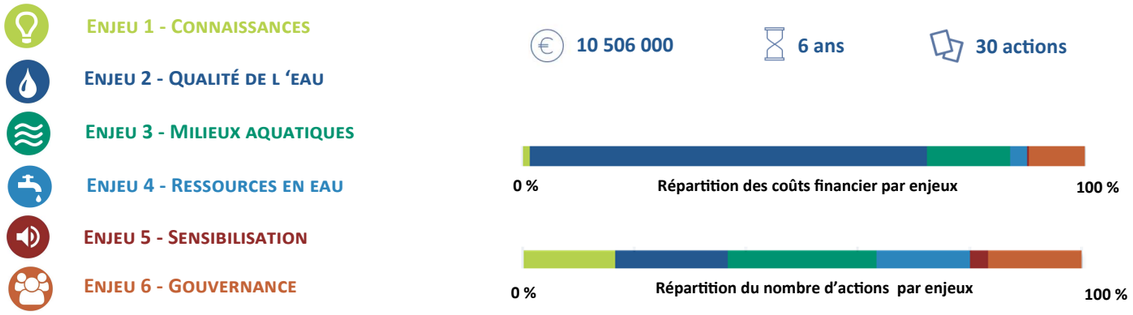

LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU - CLE DE L'AUTOMNE

Créée par le préfet, la CLE de l'Automne a été en charge d'élaborer de manière collective et de réviser en 2014 le SAGE de l'Automne. Depuis sa révision adoptée en 2016, la CLE de l'Automne veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE au travers de sa portée juridique, ainsi qu'à la mise en place des actions. Dans ce sens, la CLE est consultée ou informée dans le cadre de l'application de certains articles du code de l'environnement et du code rural. En 2020, 1 avis sur le PLU d'Orrouy a été émis.

La CLE a confié au SAGEBA son secrétariat, les études nécessaires et la mise en œuvre du SAGE. Le SAGEBA est donc la structure porteuse du SAGE, et est en charge de sa coordination, son suivi et son animation.

Le mandat de la CLE de l'Automne, présidée par monsieur Jean-Louis PARMENTIER, est arrivé à échéance fin 2020. Pour le renouveler, des concertations entre élus et usagers ont eu lieu afin de représenter au mieux le territoire et ses enjeux en matière de ressources en eau, tout en recherchant une implication forte des membres.

Le renouvellement est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

GESTION, PLANIFICATION ET SUIVI DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN DE L'AUTOMNE : QUEL ÉTAT DE NOS RESSOURCES EN EAU?

LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU DU BASSIN

Pour acquérir de la connaissance en continue sur la qualité des cours d'eau du bassin, le SAGEBA a mis en place depuis 2015 son réseau de mesures de la qualité des affluents de l'Automne. En 2020, 5 cours d'eau prioritaires ont été suivis :

- Le ru de la Douye
- L'Automne à Orrouy
- Le ru de Bonneuil
- Le ru de la Moise
- Le ru de Baybelle

Ce réseau est complémentaire à celui de l'agence de l'eau Seine-Normandie suivant l'Automne, la Sainte Marie et le ru des Taillandiers, une fois par an.
Dans le cadre du réseau annuel du SAGEBA, les analyses sont réalisées tous les 2 mois sur chaque cours d'eau suivis et le bon état écologique est estimé pour l'année. Cela permet de nous rapprocher d'un suivi « en temps réel ». Ce suivi nous offre une compréhension plus fine entre les valeurs de qualité observées et l'environnement des cours d'eau, tel que les activités humaines ponctuelles ou régulières, un lien avec la saisonnalité (hivernale et estivale), la pluviométrie, etc. Ceci nous permet de suivre l'évolution annuelle et pluri annuelle avec les résultats des années précédentes.

C'est un outil d'aide à la décision majeur pour guider nos actions de restauration des milieux aquatiques et agir sur les pollutions liées aux activités humaines à l'origine des dégradations de la qualité.

Une évaluation fine de l'évolution de la qualité de ces cours d'eau sera réalisée dans les prochaines années, en lien avec les actions de restaurations menées par le SAGEBA.

Cartographie de l'état écologique en 2020 des 5 cours d'eau suivi

Source : ABIOLAB-ASPOSAN, SAGEBA, 2020

RU DE LA DOUYE

QUALITÉ BIOLOGIQUE	QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
Invertébrés	Matière en suspension
Micro-algues	Nutriments
	Oxygénation

AUTOMNE A ORROUY

QUALITÉ BIOLOGIQUE	QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
Invertébrés	Matière en suspension
Micro-algues	Nutriments
	Oxygénation

RU DE BAYBELLE

QUALITÉ BIOLOGIQUE	QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
Invertébrés	Matière en suspension
Micro-algues	Nutriments
	Oxygénation

RU DE BONNEUIL

QUALITÉ BIOLOGIQUE	QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
Invertébrés	Matière en suspension
Micro-algues	Nutriments
	Oxygénation

RU DE LA MOISE

QUALITÉ BIOLOGIQUE	QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
Invertébrés	Matière en suspension
Micro-algues	Nutriments
	Oxygénation

L'état écologique est estimé à partir de l'agrégation des valeurs de la qualité biologique et physico-chimique.

LES CLASSES DE BON ETAT

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

LE SUIVI QUANTITATIF DE NOS RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINE À AUGER SAINT VINCENT

Coupe géologique simplifiée sud-ouest nord-est représentant les différentes nappes présentes sur le territoire

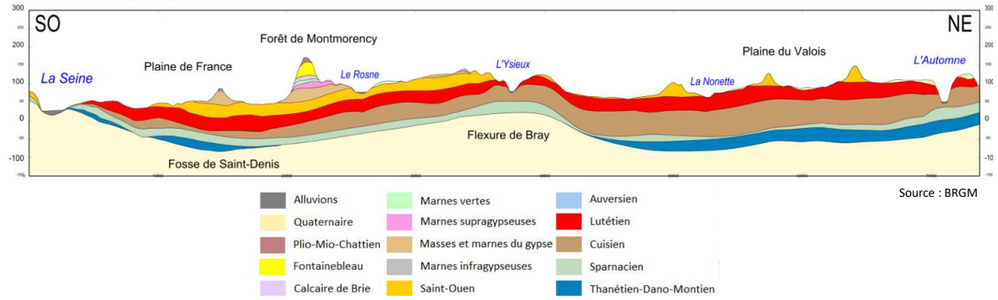

Source : BRGM

Dans le bassin versant de l'Automne, la totalité des besoins en eau destinée à l'alimentation en eau potable de la population est assurée par les nappes d'eau souterraine, notamment par les nappes du calcaire du Lutétien et celle des sables de Cuises de l'Yprésien. Le SAGEBA et le SISN, partageant ces mêmes ressources souterraines, ont mis en place en 2016 un réseau commun de mesure auprès du BRGM afin d'améliorer la connaissance de ces deux nappes et de suivre leur évolution quantitative pour une gestion équilibrée sur le territoire.
Des capteurs ont été placé dans différents puits pour suivre en continue le niveau piézométrique des nappes, c'est-à-dire leur hauteur.

Le suivi a deux objectifs :

- Comprendre les relations nappe-rivière au niveau du ru Saint Mard et un lien avec les assecs réguliers de la Sainte Marie
- Comprendre les relations nappe-nappe pour déterminer s'il y a une continuité ponctuelle entre elles

La poursuite du réseau permettra d'établir à court terme des hypothèses de liens avec les eaux de surfaces ; et à moyen terme d'améliorer la connaissance du fonctionnement des bassins versants en comparant les cycles de recharges-décharges sur plusieurs années.

Evolution annuelle de la hauteur des deux nappes captées à Auger-Saint-Vincent

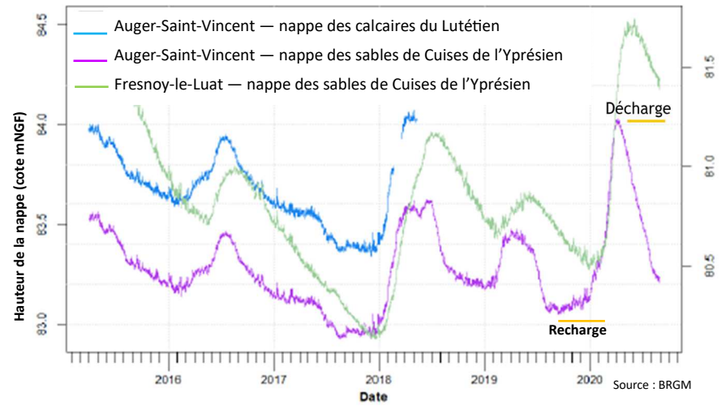

Source : BRGM

Les résultats en 2020

L'année hydrologique 2019-2020 a été marquée par une recharge importante s'étalant d'octobre 2019 à mars 2020, suivi d'un fort déficit pluviométrique à partir d'avril 2020, entrainant une rapide vidange des nappes à partir de cette période.

Les résultats depuis 2016

Les variations interannuelles sont fortes. L'évolution de la hauteur des nappes n'est pas toujours régulière, ne traduisant pas toujours une interaction avec les eaux de surfaces. En revanche, au vu du comportement des nappes, l'hypothèse de la continuité entre les deux nappes est confirmée.

Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne

Contact
aurelie.langlet@sageba.fr

Site internet
bassin-automne.fr

Facebook
@sageba60

Téléphone
03.44.88.49.48

Adresse
1 Sente de l'école
60127 Morienval